



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC  
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 290-2023**

**Avis public** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 22 novembre 2023, le *Règlement numéro 290-2023 sur les critères de répartition des dépenses et des quotes-parts*.

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Fait à Matane, ce 23<sup>e</sup> jour de novembre 2023.**

---

La directrice générale et greffière-trésorière  
Line Ross, M.B.A.